



*Démocratie paneuropéenne, justice sociale et durabilité environnementale  
Pour une société heureuse et durable*

# Code de bonne conduite

*(traduction automatique de l'anglais)*

Les statuts de la Coopérative CosmoPolitique définissent les règles précises, dures et applicables définissant notre gouvernance : qui décide de quoi, quand et comment. Ils ont une valeur juridique. Les enfreindre peut avoir des conséquences juridiques devant les tribunaux.

Nous pensons cependant que nous avons besoin d'un ensemble de règles plus souples, plus générales, qui définissent l'esprit et l'intention de notre coopération et de nos relations entre coopérateurs. Ces règles plus souples développent l'Art. 2.7 de nos Statuts qui stipule que "*les Coopérateurs et les Organisations Nationales de la Coopérative doivent agir en coopération et de bonne foi les uns avec les autres, dans un esprit de respect mutuel, de bienveillance, d'encouragement et de soutien, et éviter toute action ou absence d'action préjudiciable à la Coopérative, aux Coopérateurs ou aux Organisations Nationales*". Ces règles plus souples sont l'objet du présent Code de bonne conduite. Nous attendons de tous les coopérateurs qu'ils les suivent et qu'ils veillent à ce que les autres coopérateurs les suivent. L'un des moyens par lesquels les coopérateurs imposent entre eux un bon comportement coopératif est le système de réputation incorporé dans le logiciel [KuneAgi](#).

Nous prenons également des engagements supplémentaires, qui visent à préserver la qualité humaine et technique de nos travaux et de nos débats et notre indépendance.



## Table des matières

<b>1 Comment nous mettons en œuvre nos engagements en tant que coopérateurs.....</b>	
1.1 Nous nous comportons les uns envers les autres de manière coopérative et de bonne foi.....	
1.2 Nous nous comportons dans un esprit de respect mutuel et de bienveillance.....	
1.3 Nous nous comportons dans un esprit d'encouragement et de soutien mutuels.....	
<b>2 Nous préservons la qualité humaine et technique de notre travail et de nos discussions.....</b>	
<b>3 Nous réduisons notre dépendance aux médias dominés par les entreprises et aux médias émotionnels.....</b>	



## 1 Comment nous mettons en œuvre nos engagements en tant que coopérateurs

Nous, en tant que membres de la Coopérative CosmoPolitique ("la Coopérative"), nous engageons à mettre en œuvre comme suit notre engagement légal à "nous *comporter les uns avec les autres de manière coopérative et de bonne foi, dans un esprit de respect mutuel, de bienveillance, d'encouragement et de soutien*" (Art. 2.7 de nos Statuts).

### 1.1 Nous nous comportons les uns envers les autres de manière coopérative et de bonne foi.

Nous agissons de manière à ce que :

- nous **soutenions** la "**raison d'être**" de la Coopérative, telle que définie dans l'Art. 2.3 de nos Statuts ;
- fassions en sorte que le **travail** et les **projets** des autres Coopérateurs, des Employés, des Organisations Nationales, du Conseil d'Administration et du Conseil de Médiation et d'Arbitrage de la Coopérative, soit plus **facile**, et avec une **plus grande probabilité de succès**.

Lorsque nous interagissons avec d'autres coopérateurs, avec les employés, les organisations nationales, le conseil d'administration ou le conseil de médiation et d'arbitrage de la coopérative, nous avons une **approche positive** : notre première hypothèse est qu'ils agissent pour le bien de la coopérative.

Lorsque nous sommes en désaccord avec une opinion, une déclaration, une action ou une absence d'action d'un coopérateur, d'un employé, d'une organisation nationale, du Conseil d'administration ou du Conseil de médiation et d'arbitrage de la Coopérative, nous le disons **clairement** et **sans ambiguïté**, mais **avec respect**. Même dans ces circonstances, nous supposons que la personne ou l'organisation a eu l'intention de bien agir. Nous concentrons notre critique sur l'opinion, la déclaration, l'action ou l'absence d'action avec laquelle nous sommes en désaccord, et nous évitons de critiquer la personne ou l'organisation qui l'a exprimée ou exécutée.

Lorsque nous critiquons une opinion, une déclaration, une action ou un manque d'action, nous.. :

- **expliquer** la raison de notre désaccord ;
- **proposer** au moins une **alternative** que nous considérons meilleure ;
- expliquer pourquoi nous jugeons que l'alternative proposée est **meilleure** que l'opinion, la déclaration, l'action ou l'absence d'action que nous critiquons.

Nous acceptons que nous puissions être en **désaccord** avec les **actions** résultant des processus démocratiques de la Coopérative, et que certaines opinions que nous exprimons puissent ne pas être suivies par la Coopérative. Nous reconnaissons cependant que, parce que ces processus sont démocratiques, les actions qui en résultent sont légitimes.



# Coopérative CosmoPolitique - Code de bonne conduite

---

Lorsque nous **nous engageons** à entreprendre une tâche pour la Coopérative, nous considérons cet engagement comme **contraignant**. Par conséquent :

- avant de nous engager à entreprendre la tâche, nous vérifions que nous avons (1) le désir et la motivation intérieurs, (2) les compétences et (3) les ressources pour l'exécuter à un haut niveau de qualité, dans les délais. Ces ressources comprennent : (1) le temps restant après d'autres engagements de priorité supérieure et (2) une compréhension claire de la nature de la tâche, de son objectif et de son contexte ;
- pendant l'exécution de la tâche, nous l'exécutons au mieux de nos capacités, et préservons le temps nécessaire à l'exécution de cette tâche de l'interférence d'autres engagements (au sein de la coopérative ou en dehors). Nous gardons une bonne trace de toutes les étapes intermédiaires réalisées ;
- si nous nous rendons compte que nous ne sommes plus en mesure d'exécuter la tâche telle qu'initialement prévue, nous informons les autres Coopérateurs, les Salariés, les Organisations Nationales, le Conseil d'Administration ou le Conseil de Médiation et d'Arbitrage, avec lesquels nous coopérons pour exécuter la tâche, de notre incapacité à la poursuivre, à temps pour trouver un successeur. Nous contribuons alors activement à la recherche d'un tel successeur, et lui transmettons tout résultat ou document intermédiaire (y compris les codes d'accès) favorisant l'exécution de la mission.

## ***1.2 Nous nous comportons dans un esprit de respect mutuel et de bienveillance.***

Dans nos interactions avec les autres coopérateurs, les employés, les organisations nationales, le conseil d'administration et le conseil de médiation et d'arbitrage de la coopérative, nous traitons chaque personne de **manière égale** et **respectueuse**. Nos mots et notre langage corporel expriment que chaque être humain, et chaque membre de la Coopérative, est de grande valeur, simplement parce qu'il/elle est un être humain.

Nous **évitons** toute forme de **discrimination**, fondée sur la nationalité, la maîtrise des langues, le sexe, l'origine ethnique (réelle ou supposée), la religion ou l'absence de croyance religieuse, l'origine sociale (réelle ou supposée), l'orientation sexuelle, le handicap ou l'état de santé.

Lorsque nous sommes confrontés à des personnes avec lesquelles la communication est difficile, parce qu'elles sont très différentes de nous, ou pour toute autre raison, nous faisons un **effort particulier** pour surmonter cette difficulté de communication. Nous considérons ces circonstances comme des occasions d'apprendre comment vivent les autres coopérateurs, quelles sont leurs priorités et leurs difficultés, et bien plus encore. Lorsque nous pensons que nous ne pouvons pas surmonter cette difficulté de communication, ou que l'effort pour la surmonter est au-delà de ce que nous sommes prêts à faire, nous le disons très clairement à cette personne, avec des mots qui **ne mettent aucunement en cause** cette communication ratée.

Dans nos interactions avec les autres Coopérateurs, nous sommes conscients des **difficultés concrètes** de nos vies, et des contraintes que nous imposent le travail (ou l'absence de travail),



les devoirs de soins aux membres de nos familles (ou la solitude), la préservation de notre santé, la fourniture de biens essentiels (tels que la nourriture, la boisson, le sommeil, le logement), les obligations légales ou administratives. Nous ne considérons jamais comme acquise la disponibilité permanente des autres Coopérateurs.

Par conséquent, dans le cas spécifique des **discussions et des réunions en temps réel** (en ligne ou en présence physique les uns des autres) :

- nous organisons ces discussions et réunions en temps réel à des moments et (le cas échéant) dans des lieux qui tiennent pleinement compte des contraintes concrètes énumérées ci-dessus ;
- ces discussions et réunions en temps réel sont annoncées avec un **ordre du jour** explicite, une **heure** pour leur **début** et une heure pour leur **fin** et la règle utilisée pour définir qui **présidera** la discussion / la réunion ;
- nous sommes disponibles **à l'heure** pour le début de la discussion ou de la réunion ;
- nous **demandons la parole** avant toute intervention, et ne commençons à parler que si et quand le président de la discussion ou de la réunion nous y autorise ;
- lorsque nous prenons la parole, nous nous exprimons de **manière concise et précise**. Tout développement sur le contexte général que nous faisons est strictement lié à l'objet de la discussion. Nous acceptons de limiter explicitement la durée de nos interventions, et d'être interrompus par le président de la réunion ou de la discussion lorsque nous dépassons cette limite.

### ***1.3 Nous nous comportons dans un esprit d'encouragement et de soutien mutuels.***

Nous adoptons une **attitude positive** à l'égard des **projets** et des **idées** des autres coopérateurs, des employés, des organisations nationales, du conseil d'administration ou du conseil de médiation et d'arbitrage de la coopérative.

Nous **encourageons** les autres coopérateurs, les employés, les organisations nationales, le conseil d'administration ou le conseil de médiation et d'arbitrage de la coopérative à développer leurs projets et leurs idées. Nous leur donnons des **conseils** sur la manière dont ils pourraient améliorer leur projet ou leur idée, en trouvant le juste équilibre entre (1) l'apport d'idées créatives, la prévention d'erreurs évidentes ou de risques d'échec, et (2) une ingérence excessive et malvenue.

Nous **écoutons** les difficultés des autres et faisons preuve d'**empathie** à leur égard. Nous prenons le temps, notamment dans les groupes locaux ou régionaux, d'apporter le soutien émotionnel dont les autres coopérateurs peuvent avoir besoin.



### 2 Nous préservons la qualité humaine et technique de notre travail et de nos échanges.

Nous considérons que les **désaccords** et les **conflits** sont **normaux** dans une société humaine, y compris au sein de la Coopérative, en raison de la diversité de nos expériences, points de vue et valeurs.

Nous pensons qu'il existe une voie pour surmonter ces désaccords et conflits de **manière pacifique** et à la satisfaction de tous, car tout être humain a la capacité de **convaincre**, et d'**être convaincu**, à la suite d'une **discussion**. Nous appelons "discussion" un échange d'**arguments** mutuellement respectueux, fondé sur un **raisonnement explicite**, des **faits vérifiables** et des **sources d'information ouvertes**.

Par conséquent :

- nous **exprimons** nos **opinions** et nos **arguments de** manière claire, ouverte et respectueuse, et nous **écoutons** les opinions et les arguments des autres avec le même esprit ;
- nous sommes **ouverts** à la possibilité d'**être convaincus** par d'autres Coopérateurs, par les Employés, les Organisations Nationales, le Conseil d'Administration ou le Conseil de Médiation et d'Arbitrage de la Coopérative ;
- la discussion et la délibération dans lesquelles nous nous engageons sont **sérieuses, ouvertes, approfondies et équilibrées**.

Nous utilisons des arguments **techniques** et **quantitatifs**, comme un moyen de surmonter les barrières linguistiques et les inégalités sociales. Nous restons critiques à l'égard des hypothèses sous-jacentes présentes dans tout indicateur quantitatif.

Nous recherchons un accord sur les **actions**, plutôt que sur leurs motivations sous-jacentes. Nous acceptons très bien que des personnes convergent vers la même action, pour des raisons très différentes, et sur la base d'hypothèses politiques ou philosophiques très différentes.

Nous travaillons avec **rigueur** et **professionnalisme**, et nous nous efforçons d'obtenir des résultats de **grande qualité**. Nous acceptons également que nous sommes **imparfaits**, et qu'il peut y avoir un écart entre nos idéaux et ce que nous réalisons. Nous acceptons que nos modes de vie et nos actions puissent différer de l'objectif à long terme décrit dans la [Société de l'Entente](#). Nous sommes conscients que la recherche de la pureté morale peut être un obstacle à une action qui transforme efficacement la société. Nous acceptons également que les actions que nous entreprenons ou recommandons puissent :

- se fonder sur des informations ou des données qui ne sont que partielles ou fragmentaires. Nous acceptons ce manque d'informations ou de données lorsque nous considérons que les conséquences négatives de l'attente d'informations ou de données plus nombreuses ou de meilleure qualité l'emportent sur les incertitudes d'agir maintenant avec les informations et les données actuellement disponibles ;



- avoir des conséquences négatives pour la société dans son ensemble ou pour certaines parties prenantes. Nous examinons sérieusement ces conséquences négatives potentielles et les acceptons, en les mettant en balance avec d'autres conséquences positives de notre action, et en les comparant aux conséquences d'autres modes d'action (et d'inaction) ;
- être efficaces dans certains cas, pour certaines catégories de population ou certains acteurs seulement. Nous acceptons que l'effet de ces actions ne soit valable que dans un nombre limité de cas, lorsque ces cas représentent une majorité des personnes rencontrées, ou un segment de précurseurs capables de convaincre le reste de la société par leur exemple. Nous acceptons spécifiquement que certaines actions que nous entreprenons ou recommandons soient principalement orientées vers la population générale, et peuvent donc ne pas être pleinement inclusives pour toutes les minorités ;
- comprennent des délais plus longs, ou davantage de compromis, que ce que nous aurions souhaité au départ. Nous acceptons qu'un certain temps soit nécessaire pour convaincre les segments de la population dont la coopération est nécessaire pour que l'action soit efficace.

### 3 Nous réduisons notre dépendance aux médias dominés par les entreprises et aux médias émotionnels.

Nous considérons que les intérêts d'un modèle économique basé sur la publicité vont dans le sens d'un niveau de consommation toujours plus élevé - et sont donc en conflit direct avec le faible impact environnemental total que vise la [Société de l'Entente](#).

Nous privilégions donc les interactions avec les **médias** dont le modèle économique comporte des **sources de revenus largement réparties** : minimisation de la fraction des revenus publicitaires, maximisation des revenus basés sur un abonnement ou sur un modèle de paiement à l'usage.

Nous sommes conscients que la vidéo, en raison de sa caractéristique technique intrinsèque, à savoir qu'elle est basée sur un flux ininterrompu d'images, est sujette à la manipulation des émotions primitives, et est donc en conflit direct avec la discussion et la délibération sérieuses, approfondies et équilibrées que nous recherchons.

En outre, le contenu vidéo utilise une quantité beaucoup plus importante de ressources informatiques et de télécommunications que les autres formats de médias - ce qui est en contradiction avec le faible impact environnemental de la [société de l'accord](#).

Nous limitons donc notre utilisation de la vidéo de la manière suivante. En règle générale :

- nous **interdisons les enregistrements vidéo** lors de nos rassemblements ou réunions physiques ou en ligne ;
- nous **refusons les entretiens vidéo**. Les entretiens écrits sont préférés aux entretiens audio ;
- nous diffusons le contenu de nos rassemblements ou réunions physiques ou en ligne, soit par une combinaison de photographies fixes et d'enregistrements audio, soit par des



## Coopérative CosmoPolitique - Code de bonne conduite

---

rapports écrits ;

- nous engageons une action en justice contre toute violation de cette règle, au titre du droit à la préservation de l'image (lorsque ce droit existe).

Des exceptions à cette règle ne peuvent être envisagées que lorsque tous les participants au rassemblement ou à la réunion physique ou en ligne acceptent explicitement, *ex ante* et par écrit, l'enregistrement vidéo et/ou la diffusion de l'événement.